

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'AUMOND
Procès-verbal 09 août 2023

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Aumond tenue au Centre culturel et communautaire situé au 664, route Principale à Aumond, le mercredi 9 août 2023 à compter de 19 h 00 et à laquelle étaient présents :

Sont présents :

Mme Ariane Guilbault
M. Gaétan Gagné
M. Robert Piché
M. Sébastien Lafrenière

Absence motivée : M. Barry Ardis
Mme Anne Lévesque

Sous la présidence du maire, monsieur Mario Langevin assiste à la rencontre, Mme Maude Tourangeau, à titre de secrétaire de la séance.

1. Ouverture de l'assemblée

1.1 Vérification du quorum

2023-08-A4847 Ouverture de l'assemblée

Il est résolu de procéder à l'ouverture de la présente séance à compter de 19h03.

Proposé par le conseiller Sébastien Lafrenière.

Adoptée à l'unanimité.

2023-08-A4848 Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Proposé par le conseiller Gaétan Gagné.

Adoptée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée

- 1.1 Vérification du quorum ;
- 1.2 Ouverture de l'assemblée ;
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour ;

2. Adoption du procès-verbal de la séance antérieure

- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2023 ;

3. Comptes payables

3.1 Approbation des listes des déboursés et des comptes à payer (juillet 2023) ;

4 Incendie et sécurité publique

4.1 Embauche de pompier

4.2 Modification de la résolution 2023-07-A4838 relative à l'entente avec la Ville de Mont-Laurier pour la protection contre l'incendie.

5. Voirie

6. Loisirs et culture

7. Hygiène du milieu et Environnement

8. Urbanisme, Développement et Industrie

9. Administration

9.1 Vente pour non-paiement des taxes-autorisation d'envoi de dossiers;

9.2 Liste des immeubles devant être vendus pour non-paiement des taxes

9.3 Mandat à représentant;

9.4 Appel d'offres sur invitation pour le sable d'hiver ;

9.5 Appel d'offres sur invitation pour le sel d'hiver ;

9.6 Appui à la ville de Boisbriand-Changement à la législation et à la réglementation dans le domaine de la construction résidentielle ;

9.7 Sollicitation d'appui 9231-6082 Québec inc Déchets domestiques

9.8 Annulation de la facture 1842 relative à vidange de boue septique en surplus.

10 Maire et conseillers

12 Correspondance

13. Période de questions

14. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité.

2. Adoption des procès-verbaux

2023-08-A4849

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2023

Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2023, tel que rédigé.

Proposé par le conseiller Robert Piché.

Adoptée à l'unanimité.

3. Comptes payables

2023-08-A4850

Approbation des listes des déboursés et des comptes à payer

CONSIDÉRANT que les listes des déboursés au 31 juillet 2023 totalisent 134 928.31\$ et se détaillent comme suit :

Comptes à payer : 60 642.43\$
Comptes payés : 35 263.13\$
Salaires : 39 022.75\$

Chèque ou prélèvement annulé : aucun

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'approuver, tel que déposé, les listes des déboursés.

Proposé par la conseillère Ariane Guilbault.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Maude Tourangeau, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Maude Tourangeau
Directrice générale

4. Incendie et sécurité publique

2023-08-A4851

Embauche de pompier

Il est résolu d'embaucher Monsieur Daniel Lafontaine, à titre de pompier volontaire de la brigade incendie d'Aumond, effectif à compter du 9 août 2023.

Proposé par le conseiller Robert Piché.

Adoptée à l'unanimité.

2023-08-A4852

Modification de la résolution 2023-07-A4838

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2023-07-A4838 par la municipalité d'Aumond en date du 12 juillet 2023, relative à l'entente à la protection contre l'incendie du secteur Lac Quinn,

CONSIDÉRANT que cette résolution était nominative et qu'elle prenait fait que l'entente était relative juste pour secteur du Lac Quinn.

EN CONSÉQUENCE il est proposé de faire la modification sur l'entente afin que celle-ci soit pour toute la protection soit sur l'ensemble de la Ville de Mont-Laurier

Proposé par le conseiller Robert Piché.

Adoptée à l'unanimité.

5. Voirie
6. Loisir et culture
7. Hygiène du milieu et Environnement
8. Urbanisme, Développement et Industrie
9. Administration

2023-08-A4853

Vente pour non-paiement des taxes – Autorisation d’envoi de dossiers

La secrétaire-trésorière soumet au Conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières dues à la municipalité, à la date du 2 novembre 2023, afin de satisfaire aux exigences de l’article 1022 du Code municipal de la Province de Québec;

Il est proposé, appuyé et résolu

QUE :

Ledit état soit et est approuvé par le Conseil et que la secrétaire-trésorière, directrice générale prenne les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité régionale de comté (MRC) de la Vallée-de-la-Gatineau tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières qui les grèvent n’ont pas été payées.

Proposé par le conseiller Sébastien Lafrenière.

Adoptée à l’unanimité

2023-08-A4854

Liste des immeubles devant être vendus pour non-paiement des taxes.

CONSIDÉRANT que la greffière-trésorière a soumis au Conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières dues à la municipalité, à la date du 2 novembre 2022, afin de satisfaire aux exigences de l’article 1022 du Code municipal de la Province de Québec ;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU QUE :

Ledit état soit et est approuvé par le Conseil et que la greffière-trésorière, directrice générale prenne les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité régionale de comté (MRC) de la Vallée-de-la-Gatineau tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières qui les grèvent n’ont pas été payées.

Proposé par le conseiller Gaétan Gagné.

Adoptée à l’unanimité

2023-08-A4855

Mandat à représentant

ATTENDU que la municipalité d'Aumond peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

ATTENDU que certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement des taxes et ce, selon la résolution portant le numéro 2023-08-A4853;

ATTENDU que ce Conseil croit opportun d'autoriser la greffière-trésorière, directrice générale ou un représentant à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

Il est proposé et résolu QUE :

Conformément aux dispositions du Code municipal, ce Conseil autorise la greffière-trésorière, directrice générale ou le maire ou le maire suppléant à enchérir pour et au nom de la municipalité pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 2 novembre 2023 et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

Proposé par la conseillère Ariane Guilbault.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Maude Tourangeau, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Maude Tourangeau
Directrice générale

2023-08-A4856

Appel d'offres sur invitation pour le sable d'hiver

CONSIDÉRANT que la municipalité désire procéder à un appel d'offres sur invitation pour le sable d'hiver;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu de procéder à l'appel d'offres sur invitation pour le sable d'hiver pour une quantité approximative de 2000 tonnes.

Proposé par le conseiller Sébastien Lafrenière.

Adoptée à l'unanimité

2023-08-A4857

Appel d'offres sur invitation pour le sel d'hiver

CONSIDÉRANT que la municipalité désire procéder à un appel d'offres sur invitation pour le sel d'hiver;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu de procéder à l'appel d'offres sur invitation pour le sel d'hiver pour une quantité approximative de 185 tonnes.

Proposé par le conseiller Robert Piché.

Adoptée à l'unanimité

2023-08-A4858

Appui à la ville de Boisbriand-Changement à la législation et à la réglementation dans le domaine de la construction résidentielle

CONSIDÉRANT le nombre de mises en chantier de projets de construction résidentielle sur le territoire québécois;

CONSIDÉRANT que la Ville juge que l'encadrement législatif et réglementaire au Québec de tels projets s'avère, dans les circonstances actuelles, inadéquat;

CONSIDÉRANT que la Ville est d'avis qu'une surveillance étroite des chantiers, menant à une certification de conformité par des professionnels accrédités pendant la construction et avant la livraison des bâtiments aux futurs propriétaires, est rendue nécessaire;

CONSIDÉRANT que cette mesure permettrait d'éviter que se reproduise le drame que vivent les propriétaires de certaines copropriétés du Faubourg Boisbriand devenues inhabitables en raison de vices de construction majeurs;

CONSIDÉRANT que la Ville de Boisbriand demande au gouvernement du Québec des changements à la législation et à la réglementation actuelles afin d'assurer une meilleure surveillance des chantiers de construction;

EN CONSÉQUENCE, d'appuyer la demande de la Ville de Boisbriand des changements à la législation et à la réglementation actuelles au gouvernement du Québec afin qu'une surveillance étroite des chantiers menant à une certification de conformité par des professionnels accrédités pendant la construction et avant la livraison des bâtiments aux futurs propriétaires soit mise en place.

De transmettre la présente aux députées du territoire de la Ville, au premier ministre du Québec, à la présidente de la CMM, aux associations municipales provinciales, aux associations des directions générales des municipalités et celles des municipalités régionales de comté, au Conseil des préfets et élus de la région des Laurentides, à la Table des préfets et élus de la Couronne Nord et aux villes de la MRC d'Antoine-Labelle.

Proposé par le conseiller Robert Piché.

Adoptée à l'unanimité

2023-08-A4859

Sollicitation d'appui 9231-6082 Québec inc- Déchets domestiques

CONSIDÉRANT QUE le Centre FilloGreen est une entreprise située dans le parc industriel du Pontiac plus précisément dans la municipalité de Litchfield, Québec et dont les activités se concentrent sur le tri, le traitement, le recyclage et la valorisation des matériaux de construction, de rénovation et de démolition (CRD);

CONSIDÉRANT QUE Fillogreen est titulaire d'un certificat d'autorisation délivré par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);

CONSIDÉRANT QUE M. Roma Gauvreau, président du Centre FilloGreen, sollicite la Municipalité d'Aumond pour l'obtention d'un appui lui permettant d'entreprendre une démarche auprès du ministère et de faire ajouter à son c.a. l'autorisation de recevoir les déchets domestiques ;

CONSIDÉRANT QUE malgré le fait que la MRCVG ait compétence en ce qui a trait à l'enfouissement et le transport des matières résiduelles sur son territoire, le conseil est d'avis qu'en acheminant les matières au site de FilloGreen, les municipalités locales bénéficieraient d'une importante baisse des frais de transport.

EN CONSÉQUENCE la Municipalité d'Aumond appuie le Centre FilloGreen dans sa démarche auprès du ministère pour l'obtention d'une autorisation afin de recevoir les déchets domestiques sur son site de Litchfield.

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée à chacune des municipalités locales, ainsi qu'à la MRCVG leur demandant d'appuyer par résolution le Centre FilloGreen.

Proposé par le conseiller Robert Piché.

Adoptée à l'unanimité

2023-08-A4860

Annulation de la facture 1842 relative à vidange de boue septique en surplus.

ATTENDU que la municipalité a facturé par erreur à un citoyen une vidange de boue septique en surplus.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu de procéder à l'annulation de la facture 1842.

Proposé par la conseillère Ariane Guilbault.

Adoptée à l'unanimité

10. **Varia**

11. **Maire et conseillers**

12. **Correspondance**

13. **Période de questions**

14. Levée de l'assemblée

2023-08-A4861

Levée de l'assemblée

Il est résolu de procéder à la levée de la présente séance, à 19h15.

Proposé par le conseiller Robert Piché.

Adoptée à l'unanimité.

Mario Langevin
Maire

Maude Tourangeau
Directrice générale
Greffière trésorière